

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 18 (1910)

Heft: 11

Artikel: La Croix-Rouge bernoise et la lutte contre la tuberculose

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire		Page
	Page	
La Croix-Rouge bernoise et la tuberculose	121	Nouvelles de l'activité des sociétés: Samaritains à Fribourg; Samaritains vaudois à Vuitebœuf; Vallorbe, section de la Croix-Rouge; Samaritains de Vallorbe
La reine des infirmières	122	130
La santé de M. Henri Dunant	126	132
Comment on reconnaît la rage chez le chien	126	
Le service de santé pendant la guerre russo-japonaise (suite)	128	

La Croix-Rouge bernoise et la lutte contre la tuberculose

Lors d'une conférence qui a eu lieu dernièrement à Berne, la question de la lutte contre la tuberculose a été introduite par le D^r Rickli, de Langenthal. Dans un rapport clair et précis, le conférencier a exposé les ravages énormes que fait la phthisie pulmonaire dans notre pays¹⁾; il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures énergiques contre ce fléau, et a proposé d'insérer la lutte contre la tuberculose dans le programme des sections bernoises de la Croix-Rouge et des samaritains.

Les résolutions suivantes ont été prises:

I. Sans préjudice de leur tâche principale, qui est d'organiser les secours aux

blesés, les sections bernoises de la Croix-Rouge suisse, de concert avec les sociétés bernoises de samaritains, s'engagent à coopérer à la lutte contre la tuberculose et à combattre les ravages occasionnés par celle-ci dans notre canton.

II. A cet effet elles se font un devoir:

- a) de renseigner le public en général et les personnes atteintes ou menacées de tuberculose en particulier, sur les dangers de cette maladie, et de provoquer les mesures propres à la combattre.
- b) de créer des Dispensaires antituberculeux afin de procurer aux malades des logements et une nourriture convenables, et surtout afin d'empêcher que les germes de la maladie ne se transmettent à l'entourage du malade.
- c) de favoriser la création d'asiles pour personnes en danger de tuberculose.

¹⁾ La statistique des décès prouve que la mortalité annuelle par tuberculose est très grande dans le canton de Berne: sur 10,000 habitants, on compte pendant la période de 1901—1908, 27,5 décès dus à la phthisie. La moyenne de la Suisse est de 25,8; celle du canton de Neuchâtel, de 17 pour 10,000 habitants. (Note de la Réd.)

III. Chaque section bernoise de la Croix-Rouge suisse nommera un comité antituberculeux qui sera chargé de mener la lutte contre la tuberculose dans son rayon. Ce comité favorisera la création d'organisations antituberculeuses locales et, si le besoin s'en fait sentir, s'emploiera à fonder un asile pour personnes en danger de tuberculose. Lors des réunions annuelles des sociétés bernoises de la Croix-Rouge, chaque section présentera un rapport succinct sur son activité dans ce domaine.

IV. Dans les communes, les sociétés de samaritains ou, à défaut de celles-ci, les sociétés féminines, les sociétés d'utilité publique, philanthropiques ou autres, institueront des commissions antituberculeuses composées de personnes compétentes des deux sexes (médecins, pasteurs, philanthropes, instituteurs, etc.). Ces commissions ne s'occuperont pas seulement de vulgariser les notions relatives à la tuberculose et de favoriser les mesures propres à l'enrayer, mais elles chercheront avant tout à créer et à entretenir un Dispensaire antituberculeux. A cet effet, les petites communes pourront se rattacher à une commune plus grande ou se grouper pour créer un dispensaire commun.

V. Les comités et commissions créés par les sociétés de la Croix-Rouge et ceux qui seront institués dans les communes s'organiseront à leur gré et se procureront les ressources nécessaires, comme bon leur semblera et par les moyens appropriés aux circonstances locales.

* * *

Nous aimerions recommander aux sociétés du Jura bernois que cela peut intéresser, de visiter le dispensaire antituberculeux de Neuchâtel qui fonctionne depuis 1906. La lutte contre le fléau de la tuberculose, entreprise dans le canton de Neuchâtel, a déjà produit d'excellents résultats, et les samaritains bernois pourraient s'inspirer des expériences faites à Neuchâtel et dans la Suisse romande, à Genève et à Lausanne, ainsi que dans le district de Boudry.

Le président de la Ligue contre la tuberculose dans le district de Neuchâtel est M. le D^r Ernest de Reynier, à Neuchâtel. Les médecins du Dispensaire antituberculeux (qui se mettront volontiers à la disposition des visiteurs) sont les D^{rs} P. Humbert et C. de Marval.

D^r M^l.

La reine des infirmières

La *Gazette de Lausanne* publiait dernièrement, sur miss Florence Nightingale, l'intéressant article qu'on va lire :

« N'écrivez rien sur moi, tant que je serai en vie », disait miss Nightingale aux amis qui désiraient raconter sa vie et son action si bienfaisante en faveur des blessés et des malades.

Cette femme précieuse vient de quitter ce monde peu de jours avant M. Moynier,

le fondateur de la Croix-Rouge, et leur souvenir restera toujours associé au drapeau de la convention de Genève.

Florence Nightingale, comme toutes les âmes nobles, tenait peu aux louanges des hommes dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle a menée si merveilleusement à bien, et a, toute sa vie, évité la publicité.

A l'appel de sa patrie, elle quitta un intérieur luxueux et confortable pour aider